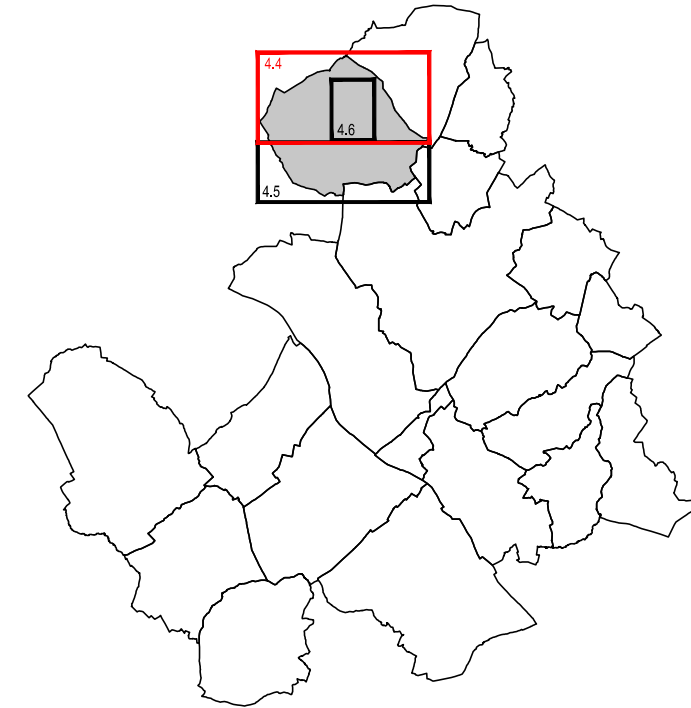


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
La Bussière
Nord

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

Légende :	
	Limite des zones
	Espace boisé classé à conserver
	Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
	Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
	Limite administrative

Eléments du paysage à préserver	
Patrimoine architectural :	
	Bâtiment remarquable
	Château
	Eglise
	Façade
	Portail/Porche
	Élément architectural
	Croix
	Puits
Patrimoine naturel :	
	Haie

Emplacement réservé	
Objet	Bénéficiaire
	Cheminement piéton, véhicules non motorisés et équidés
	Commune

La Bussière - Le bourg